

ARRÊTÉ N° AG 317-2022

PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'ORGANISER UNE VENTE AU DÉBALLAGE À L'OCCASION D'UNE SESSION DE RACHAT DE METAUX PRECIEUX AU DAK'HOTEL VENDREDI 7 OCTOBRE 2022

Le Maire d'AVALLON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,

Vu le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce,

Vu l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

Vu la demande présentée par Monsieur MONTOLIO Raphaël, gérant de la Sarl INVEST EL, sise 9 rue de Bonnel 69003 LYON, concernant l'autorisation d'organiser une vente au déballage à l'occasion d'une session de rachat de métaux précieux aux particuliers, le vendredi 7 octobre 2022,

ARRÊTE

Article 1

Le requérant est autorisé à organiser une vente au déballage telle présentée à sa demande. Cette session se déroule dans les locaux du DAK'Hôtel 119 rue de Lyon à Avallon le vendredi 7 octobre 2022.

Article 2

Le déclarant est informé que la durée maximale de la vente autorisée ne devra pas dépasser **deux mois** par année civile (articles R310-8 et 310-19 Code du Commerce).

Article 3

Cette autorisation est indépendante de toute autre autorisation qui pourrait être sollicitée dans le cadre de l'organisation matérielle de cette manifestation, notamment en ce qui concerne le respect des normes de sécurité.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels et transmis aux intéressés.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.



AVALLON, le 9 septembre 2022

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,


Gérard GUYARD